« Le chemin des possibles »

Projet associatif 2024 – 2028

A.A.P.E.A.I.

Alsace Bossue

L'éloge de la lenteur.

Préambule

Ce projet associatif est le fruit d'un travail de réflexion collective initié depuis deux années par le Conseil d'administration de l'AAPEAI Alsace Bossue.

Ce dernier a associé personnes accompagnées, proches, professionnels et partenaires dans une démarche interactive de co-construction.

Ce projet associatif s'articule autour :
- *Des intuitions d'origine*
- *Des enjeux actuels*
- *Des axes de développement et d'amélioration continue*

Il entend rendre plus visible et lisible nos valeurs et les fondements de notre philosophie associative. Il résume également nos travaux de réflexion et projets à l'horizon 2028. Son contenu se veut engager car les défis auxquels nous sommes confrontés demandent une implication de tous les acteurs associatifs : bénévoles, personnes accompagnées, familles, professionnels et élus.
Nous sommes heureux de porter nos ambitions à votre connaissance et aurons plaisir à échanger avec vous autour de ces dernières.
Nous espérons que ce projet favorisera de nouvelles collaborations avec nos partenaires présents et à venir.
Vous souhaitant une bonne lecture !

Le Président de l'AAPEAI Alsace Bossue,
Denis KEBLI,

I. NOS RACINES

SOURCES DE DÉVELOPPEMENT ET D'INNOVATION

I.1 Des acquis forts et de nouvelles mobilisations à engager

A partir des années 70, la France entame une décennie de hauts et de bas circonstanciels qui caractérisent une détérioration économique et vient contrebalancer la période faste que l'on nomme communément les « Trente glorieuses ». Un nombre important d'enfants subissent des discriminations, se voyant refuser l'accès au système scolaire inadapté aux contraintes spécifiques liées à leur handicap.

Indignés par cette situation, et unis par le même idéal de fraternité et de laïcité, des parents, des enseignants, des ministres des cultes, des responsables d'administrations unissent leurs volontés et créent une première classe adaptée au sein même d'une école publique à DIEMERINGEN. Ces personnes ont posé les fondements de l'Association des Amis et Parents d'Enfants et d'Adultes Inadaptés (AAPEAI) Alsace Bossue. L'AAPEAI Alsace Bossue est née en 1972 avec l'ambition de créer une société inclusive où chaque Être humain trouve sa place, quelles que soient son origine ou sa situation.

Cet objectif a été et restera un combat permanent.

Notre société actuelle et moderne connait des avancées technologiques, numériques, sociales, médicales, démocratiques remarquables mais au fur et à mesure de ces évolutions se créent de nouvelles formes d'exclusion ou se renforcent des vulnérabilités. Les personnes en situation de handicap n'échappent pas à cette dynamique paradoxale.

S'il y a incontestablement un constat positif à faire pour la condition des personnes en situation de handicap, il ne faut pas s'illusionner pour autant : beaucoup de droit acquis demeurent théoriques et ne connaissent pas encore d'applications concrètes.

Notre mobilisation grandit et évolue au fil de nos années d'existence, elle prend de nouvelles formes dans l'intérêt de pérenniser les acquis, rendre tangibles les droits des personnes en situation de handicap, leur permettre d'accéder à une pleine citoyenneté.

Il ne s'agit plus de faire « pour » mais « avec » et encore mieux « Ensemble ».

I.2 Les intuitions d'origine

L'IME « Eau vive » a été le premier établissement ouvert, conférant à l'AAPEAI Alsace Bossue le statut « d'organisme gestionnaire » dès le 03 septembre 1973. Cette époque se caractérise par un bouillonnement d'initiatives pour répondre à une mission d'intérêt général dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap. On assiste notamment à l'émergence du mouvement parental mais aussi au développement d'initiatives prises par des médecins, des acteurs sociaux ou issus de la Résistance. L'AAPEAI Alsace Bossue actuelle est le fruit de l'engagement des membres de l'ADETEC (Association pour le Développement Economique, Touristique et Culturel). Le sénateur JUNG est persuadé que l'ouverture de l'IME est « une grande date pour la région » et suggère de « se décomplexer et de faire fi du « quand dira-t-on ? » du moment qu'il s'agit de l'avenir de nos enfants ».

D'abord dénommée « ADAPEI », l'association va, très vite, transformer son acronyme y ajoutant un « A », soit « AAPEAI ALSACE BOSSUE » pour y inclure les adultes en situation de handicap. En effet, l'avancée en âge des enfants accompagnés par l'établissement induit naturellement, à la fin des années 80, un tournant dans l'histoire de l'AAPEAI Alsace Bossue. D'une part, une orientation de son action en faveur des adultes par la création du premier établissement pour adultes handicapés en situation de travail toujours à DIEMERINGEN (ESAT). D'autre part, la création d'un foyer d'hébergement inauguré en 1998. Le virage de l'an 2000 est marqué par le renforcement d'un éventail de réponses aux besoins du public par le biais du développement de service mobile et de proximité. Un SAVS, en 2004, puis un SESSAD en 2007 marqueront la volonté associative de mailler le territoire rural qu'est l'Alsace Bossue et la proche Moselle.

A ce jour, l'AAPEAI Alsace Bossue compte 5 établissements et services qui accompagnent 185 personnes du plus jeune âge jusqu'à l'âge de la retraite avec le concours de 71 professionnels.

I.3 Ancrée sur un territoire

L'implantation du siège de l'association dans le centre-ville de DIEMERINGEN, au cœur de son école primaire en 1972 interroge. A ce moment, l'habitude est de localier des établissements d'accueil à l'écart des villes et villages.

Le choix de cette immersion au cœur du bourg est assumé et souhaité afin d'être vecteur de solidarité, de tolérance et d'encourager l'inclusion, déjà dans les années 70. Cette option initiale se prolonge dans une volonté d'inscrire chaque nouvel établissement ou service dans des secteurs de centralité, animés socialement. L'objectif étant de favoriser l'autonomie et la vie sociale de chaque personne accueillie.

L'implication dans un espace de proximité, la connaissance des dynamiques sociales locales, sont les conditions d'une inclusion et citoyenneté réussies.

Le territoire de l'Alsace Bossue dont la particularité est d'être « rural » est aussi le terreau qui favorise l'émergence de projets suscitant l'enrichissement de nos existences. Il est vecteur de synergies entre ses acteurs locaux au bénéfice de l'amélioration de notre offre de service.

I.4 Nos valeurs

DES VALEURS HUMANISTES

En nous fixant pour cap de favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap, nous nous engageons à accueillir l'Autre de manière inconditionnelle, sans jugement et respectueusement de son Histoire, ses convictions et aspirations. Il est important que l'AAPEAI soit garante de la mise en place des conditions nécessaires au développement des possibles.

Cette volonté fraternelle se traduit dans la manière dont nous souhaitons accompagner les enfants et adultes. Nous ne voulons ni marcher en avant, ni à l'arrière mais l'un à côté de l'autre en garantissant une écoute active.

L'accompagnement de personnes nécessite de la technicité mais ne pourra jamais être une simple technique faite d'une unique addition d'activités, d'outils et de prestations. Il suppose préalablement de la confiance, de l'estime, du respect :

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ».

Cette ambition nous rassemble et nous donne l'élan pour mettre en actes les valeurs sous-tendues par la Déclaration Universelle des Droits de l'homme et du citoyen.

Eloge de la lenteur

Nous sommes intimement convaincus que les personnes que nous accompagnons, nous apprennent également à vivre et voir le monde autrement.
Dans nos précipitations quotidiennes, nous avons tendance à ne plus avoir conscience de ce rythme extérieur qui nous emporte dans un tourbillon où la productivité définirait notre valeur « plus nous accomplissons de choses, meilleurs nous sommes ».
A l'AAPEAI, nous souhaitons « prendre le temps », pour être vraiment présent, à l'écoute du tempo intérieur pour créer ainsi du temps, de l'espace et révéler notre créativité. Cela nous permet d'identifier nos besoins à chaque instant et de pouvoir y répondre avec réflexion, recul et inventivité.

DES VALEURS D'ENGAGEMENT

Soucieux de notre avenir et de la longévité de notre association, nous nous engageons à bâtir nos lendemains. Résolument portée par des énergies positives et engagées, l'AAPEAI mise sur son ouverture et le dialogue réciproque qui respectent la singularité et les convictions de chacun.

Notre engagement associatif s'incarne dans les multiples actions quotidiennes qui rétablissent la personne dans sa dignité et son intégrité. Pour nous le devenir de l'AAPEAI se fonde sur les talents de chacun.

POUVOIR AGIR

Il ne s'agit pas seulement de reconnaitre des talents, il s'agit de créer de bonnes conditions à leur expression.

Celle-ci débute par une prise de conscience de chaque individu de ses capacités, de ses compétences et motivations. L'AAPEAI est convaincue des bienfaits de la reconnaissance et de la promotion de la participation de la personne porteuse d'un trouble du développement intellectuel dans tous les domaines de la Société.

Elle est, ensuite, renforcée par le changement de regard que l'on porte les uns sur les autres, dans la manière de faire confiance, de croire aux potentiels de chacun, en la résilience. L'AAPEAI se veut soutenante dans le rôle actif des personnes en situation de handicap au titre de la citoyenneté.

L'AAPEAI se veut révélateur de talents auprès des personnes accompagnées mais aussi des professionnels. De taille « humaine », l'AAPEAI est convaincue que cette dernière favorise la créativité et proximité nécessaires à l'innovation et à la fidélisation des professionnels.

II. UN PROJET STRATÉGIQUE – ENJEUX

L'actualisation du projet associatif de l'AAPEAI Alsace Bossue intervient dans un contexte particulièrement chahuté par la crise sanitaire relative à la Covid, et modifié en profondeur par les réformes réglementaires.

Ce contexte singulier et particulièrement changeant à forcer l'adaptabilité, la créativité et l'innovation des bénévoles et professionnels de l'AAPEAI.

De plus, à part dans de rares secteurs comme celui de l'autisme, les budgets suivent difficilement les augmentations courantes et ne génèrent que peu de ressources pour expérimenter au risque de dévitaliser le secteur médico-social.
Ainsi, comment faire autrement pour toujours aller de l'avant ?

II.1 Pour un développement durable et soutenable

Au sens propre comme au sens figuré, l'AAPEAI s'engage dans une démarche de développement durable.

En effet, les orientations de l'association et les actions qui en découlent devront s'affirmer face aux exigences grandissantes des pouvoirs publics en y incluant la mutation du bénévolat.

Soucieuse de sa pérennité et longévité, l'AAPEAI se mobilise pour l'attractivité du mouvement parental associatif. Riche de 50 ans d'Histoire, elle souhaite poursuivre son ouvrage respectueusement de ses pionniers et transmettre cet engagement à de plus jeunes parents et proches.
t
Dès lors, nous avons besoin de développer nos partenariats à l'instar de notre engagement au sein du Groupement Inter Associatif (GIA4) incluant des associations du mouvement parental et de développer une stratégie de communication.

Par ailleurs, l'AAPEAI Alsace Bossue est soucieuse de son impact sociétal et environnemental. Le développement durable revêt une importance particulière, car il permet de concilier la mission d'accompagnement des personnes vulnérables avec une gestion responsable vecteur d'une empreinte positive.

Il s'agit de concevoir nos projets en conjuguant bien-être des personnes accompagnées et professionnels avec notre participation aux équilibres sociaux et sociétaux.

Autrement dit, l'AAPEAI souhaite se donner les moyens de son développement durable avec l'ambition d'agir pour préserver la planète, le tout, en garantissant sa viabilité économique.

II.2 Pour une inclusion raisonnée et raisonnable

L'inclusion des personnes en situation de handicap est confrontée à de nouveaux enjeux. Si des avancées significatives ont été réalisées en termes de statuts et de droits, des résistances subsistent quant à la réalisation effective des objectifs visés.

- L'emploi en milieu de travail ordinaire reste encore marginal et se heurte au manque de connaissances autour du handicap.
- Le manque de réponses et de solutions respectueuses du vieillissement des personnes en situation de handicap nous mobilise tant il met familles et aidants dans la difficulté et la peur.
- L'inclusion scolaire n'est pas évidente en raison de l'importance des effectifs par classe, de la mobilisation des enseignants sur de multiples préoccupations sociales, comportementales et motivationnelles. Les enfants en situation de handicap arrivent de plus en plus tard au sein des dispositifs spécialisés, sans véritable solution et peu d'estime de Soi.

La finalité est bel et bien la qualité et la recherche d'amélioration continue des services rendus aux personnes accueillies dans les dispositifs gérés par l'AAPEAI Alsace Bossue. L'un des points de vigilance identifié s'inscrit dans la logique « All inclusive ». La priorisation du milieu ordinaire doit être garantie mais en assurant également d'autres formes d'accompagnement singulières et complémentaires pour garantir une Réponse Accompagnée Pour Tous au titre du Droit.

II.3 « Bien-traiter »

La « bientraitance » n'est pas uniquement l'absence de maltraitance. Elle n'est pas non plus une seule vitrine vertueuse pour nos services. Elle relève d'une veille constante qui rythme notre travail quotidien.

Il s'agir d'adopter une démarche collective pour identifier le meilleur possible pour la personne en situation de handicap, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins. Elle consiste à aborder l'autre, le plus fragile, avec une attitude positive et avec le souci de faire le bien pour lui. En outre, la bientraitance comporte la dimension de veille et revêt aussi bien un caractère individuel que collectif. Il convient de retenir l'importance de l'intention envers l'autre, intention que viendront soutenir et expliciter le projet d'accompagnement personnalisé et le projet d'établissement et de service.

La bientraitance est un état d'esprit permanent.

II.4 L'accompagnement des professionnels

Concernés par des transformations profondes ainsi qu'à un changement générationnel impliquant la transmission, les professionnels voient leur quotidien évoluer.

C'est une évolution révélatrice d'évolutions sociétales.

Si c'est une occasion de repenser sa pratique, de prendre du recul et d'envisager de nouvelles formes de travail pour « l'à-venir », cette transition peut aussi générer questionnements et inquiétudes.

Il s'agit d'accompagner respectueusement les professionnels car cette transformation n'est pas qu'une seule préoccupation de direction ou de cadres, elle concerne l'ensemble des acteurs associatifs.

Se mettre « en mode » projet est un fonctionnement qui se distancie du seul management pyramidal mais qui, de manière transversale, entend valoriser les compétences et savoirs de chacun autour d'objectifs partagés.

II.5 La dynamique territoriale et partenariale

Face aux enjeux et défis majeurs des années à venir, l'AAPEAI souhaite renforcer son ancrage territorial via un développement des partenariats et échanges avec les acteurs locaux : collectivités territoriales (Communauté de communes, villes, Parc Régional des Vosges du Nord…), structures scolaires et périscolaires (Collège de Diemeringen, Centre Socio Culturel de Sarre Union…), associations locales et club sportifs (Diem'art, Club vosgien, Ascadie…), acteurs économiques, professionnels de santé…

Cette démarche au long cours vise à développer les mutualisations et synergies au regard de problématiques communes qui influent directement sur la vie des établissements et des personnes accompagnées sur le territoire : les questions de mobilité, les difficultés d'accès aux soins, le vieillissement ou encore les solutions à co-construire en matière d'habitat…

Face à ce constat, l'AAPEAI souhaite être identifiée non seulement comme un partenaire mais également comme une ressource mobilisable au titre de ses compétences, de son expérience et de son expertise sur le champ du handicap. Le « faire avec » prend chaque jour tout son sens et contribue au développement durable de l'AAPEAI. La démarche partenariale vise à croiser les regards pour répondre au mieux aux attentes des publics accompagnés par l'association.

Elle vise également à faciliter le déploiement de réponses innovantes et sur mesure.

Pour accompagner cette dimension collaborative, le développement d'une réelle stratégie renforçant la visibilité de l'association et contribuant à la valorisation des savoir-faire internes (tant au niveau des professionnels que des personnes accompagnées) constitue une priorité.

Au moment où la circulation des informations n'a jamais été aussi rapide, l'AAPEAI et ses établissements se doivent de négocier cette évolution. Ce virage se caractérisera notamment par plusieurs actions complémentaires et concrètes : présence active sur les réseaux sociaux, réactivation d'un site Internet vitrine, réalisation de supports vidéo…

III. DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Les enjeux que nous avons repérés nous convoquent à créer, innover des réponses nouvelles. Une association, aussi volontaire, soit-elle, ne peut prétendre à y réussir seule. L'AAPEAI fonde ses exigences en son indépendance et sa diversification, sources de richesses et vitalité. Le travail en réseau est gage de multiplication et mutualisation des compétences, il représente une condition essentielle de pérennisation et de développement.

Un chemin pour 5 ans

Une réponse pour la personne accompagnée à l'AAPEAI Alsace Bossue

PARTICIPATION & CITOYENNETÉ

La participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap se traduisent au travers de la reconnaissance et l'exercice de leurs droits et devoirs à l'instar de n'importe quel citoyen. Elles passent, également, par les moyens donnés à la personne pour mieux comprendre, décider et s'émanciper.

Constats :
Si des actions sont d'ores et déjà menées, l'accessibilité de la personne en situation de handicap à la vie sociale et citoyenne appelle encore à faire des progrès.

Objectifs :
- Promouvoir et développer la participation de la personne accompagnée à des dispositifs de droit commun.

Actions :
- ***Former les personnes accompagnées à l'exercice de leurs droits et la représentation de leurs pairs.***
- ***Développer l'usage de la communication « Facile à lire et à comprendre » (FALC).***
- ***Développer des partenariats avec des dispositifs de droit commun à l'instar de centres socio-culturel, GEM …***

LA FAMILLE : PROCHES ET AIDANTS

Comme pour tout un chacun, la famille a un rôle important à l'égard de la personne en situation de handicap : éducation, socialisation, santé, protection.

Constats :
L'avancée en âge des proches génère des inquiétudes et parfois des situations particulières pour les personnes en situation de handicap.
Tout changement qui modifie, de manière importante, la cellule familiale impacte la personne en situation de handicap qu'importe son âge

Objectifs :
- Accompagner la personne accueillie afin qu'elle puisse identifier le rôle de chacun des acteurs ayant une place dans son parcours de vie.
- Prévenir les risques de mal-être de la personne accueillie inhérente à des changements dans la sphère familiale.

Actions :
- ***Considérer les familles et aidants de la personne accompagnée comme des partenaires en établissant un dialogue régulier bénéfique à la réalisation de leur proche en situation de handicap.***
- ***Garantir à la personne accueillie des espaces d'expression au sein des établissements / services afin qu'elle puisse exprimer ses souhaits, ses besoins vis-à-vis de sa famille.***
- ***Proposer régulièrement un espace de parole, de soutien, de guidance, aux familles et proches autour de thématiques qu'ils auront choisi à l'instar de : la santé, l'intimité, l'autonomie, la scolarité, le vieillissement.***

L'HABITAT

Choisir où l'on souhaite habiter est un droit essentiel : c'est un élément fort d'identité et de citoyenneté. La personne en situation de handicap doit pouvoir choisir son lieu de vie dans lequel elle puisse s'épanouir tout en favorisant son autonomie.

Constats :
Le handicap peut faire obstacle à la mise en œuvre de disposer d'un logement à titre individuel.

Pour la personne en situation de handicap le choix en matière d'habitat demeure restreint. Du domicile familial au foyer d'hébergement, les options sont limitatives et ne prennent en considération l'ensemble des besoins et attentes des personnes.

Objectifs :
- Mieux prendre en compte les souhaits des personnes, ses capacités et l'accompagnement adapté nécessaire.
- Promouvoir la création d'habitats du plus ordinaire au plus protégé respectueusement du degré d'autonomie de la personne.

Actions :
- ***Recenser les besoins en matière d'habitat en tenant en compte de l'autonomie, des capacités et souhaits de la personne en situation de handicap.***
- ***Etablir une liste des dispositifs d'habitat adapté existants afin de les porter à la connaissance des personnes et leurs familles.***
- ***Mettre en place un dispositif dédie à l'habitat et l'inclusion incluant une offre de service « multi-solutions » pour faire face à de multiples situations.***
- ***Réhabiliter le FHTH afin de répondre aux normes de sécurité et d'accessibilité ;***
- ***Etudier la faisabilité d'un habitat inclusif ;***
- ***Nouer des partenariats avec des organismes et instances compétents en matière de logement social ;***
- ***Etablir des partenariats avec les EHPAD et résidences Sénior sur le territoire ;***
- ***Soutenir les familles dans leur demande d'adaptation du logement : changement d'habitat, matériel …***

L'INCLUSION PROFESSIONNELLE

Travailler, lorsque cela est possible et prend sens auprès de la personne en situation de handicap, représente plus qu'une source de revenu. Le travail contribue à l'estime de Soi, il est une forme de reconnaissance.

Constats :
Les troubles du développement intellectuel prennent une forme différente selon la personne ; il y a lieu de mettre en place une pluralité d'activités professionnelles.

Les entreprises et partenaires de l'emploi demeurent encore réservés quant à l'embauche d'une personne en situation de handicap.

Les travailleurs en situation de handicap sont exposés à une usure professionnelle plus précoce qui appelle des adaptations.

Objectifs :
- Permettre à chaque personne en situation de handicap, en capacité de travailler, d'accéder à une activité professionnelle.
- Faciliter l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap au sein d'entreprises, d'administrations et collectivités.

Actions :
- ***Poursuivre la diversification des activités professionnelles au sein de notre ESAT et des domaines formation au sein de notre IME afin d'encourager l'employabilité des personnes en situation de handicap.***
- ***Garantir le déploiement d'un parcours en emploi pour accompagner le travailleur intégrant le milieu ordinaire à l'appui d'une fonction ressource, notre chargé d'inclusion professionnelle.***
- ***Promouvoir les stages et formations en milieu ordinaire auprès des personnes en situation de handicap.***
- ***Développer le partenariat avec des entreprises, des administrations et collectivités à l'appui d'une stratégie de communication et d'information autour des avantages à l'accueil d'une personne en situation de handicap.***
- ***Développer les modalités de travail au format temps partagé à l'appui du plan de transformation des ESAT.***
- ***Préserver l'accueil des personnes au sein de l'ESAT au titre de leur projet individuel de rester en milieu protégé.***

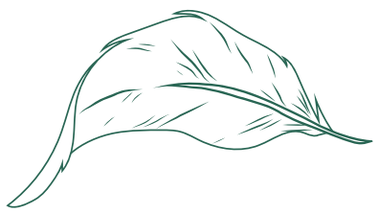

BIEN VIEILLIR

La conjugaison du handicap et du vieillissement est un enjeu majeur pour notre Société et une préoccupation de toute heure de l'AAPEAI. Elle appelle et oblige à des réponses adaptées aux besoins de prise en charge des personnes en situation de handicap avançant en âge

Constats :
Les effets du vieillissement peuvent se traduire chez les personnes handicapées par la survenue de handicaps ajoutés, de maladies dégénératives, de déficiences sensorielles et d'incapacités fonctionnelles impactant leur autonomie. Ils peuvent également se traduire par l'accroissement des difficultés antérieures. Ce processus de vieillissement s'accompagne souvent d'une évolution de la situation et des besoins de la personne handicapée qu'il est nécessaire d'anticiper pour éviter des ruptures dans le parcours.

Objectifs :
- Organiser l'accompagnement spécifique des personnes handicapées vieillissantes.
- Prévenir les situations de rupture liées à l'avancée en âge et la perte d'autonomie.

Actions :
- ***Etablir un état des lieux prospectif des besoins liés aux différentes pathologies et niveaux d'autonomie des personnes en situation de handicap.***
- ***Elaborer un projet de lieu de vie pour personnes en perte d'autonomie et porteuse d'un handicap.***
- ***Favoriser l'accessibilité à des places d'accueil temporaire ou à temps partiel en EHPAD afin d'organiser la transition dans l'accompagnement des personnes ;***
- ***Cartographier les EHPAD présents sur le territoire d'Alsace Bossue et créer des temps de rencontres entre les organismes gestionnaires pour envisager le développement d'une collaboration.***
- ***Proposer des actions communes entre les dispositifs de l'AAPEAI et les EHPAD volontaires.***
- ***Informer les personnes et leurs proches sur des solutions d'accompagnement complémentaires ou alternatives à celles proposées par l'ESAT.***
- ***Adapter les modalités de prise en charge à l'ESAT pour les personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement.***
- ***Soutenir les professionnels dans l'adaptation de leur l'intervention au travers de formations spécifiques.***

SPORT, LOISIRS ET CULTURE

Le sport, les loisirs et l'accès à la culture constituent des médias vecteurs d'éducation, de bien-être et d'enrichissement.

Constats :
Les possibilités à disposition des personnes en situation sont trop peu connues. S'y ajoutent des contraintes d'accessibilité et d'accompagnement.

Objectifs :
- Promouvoir et communiquer les actions relatives au sport, aux loisirs, à la culture.
- Permettre aux personnes en situation de handicap d'identifier les ressources et lieux d'exercice des activités sur le territoire d'Alsace Bossue.
- Être facilitateur dans l'information et l'accompagnement à l'activité.
- Promouvoir ces activités au travers de dispositifs de droit commun.

Actions :
- ***Informer au travers de l'éducateur sportif de l'offre d'activité physique et sportive assurée au sein de nos établissements et services et sur notre territoire.***
- ***Porter à la connaissance des personnes accueillies et leurs proches l'offre culturel sur le territoire.***
- ***Proposer des activités de sport, de loisirs et culturelles au sein de nos structures à l'appui de partenaires telles que « La grange aux paysages », le Musée « La villa », l'ASCADIE.***

Un chemin pour 5 ans

Une réponse pour les familles et proches

UNE DYNAMIQUE DE SOUTIEN

Constats :
Les premières personnes à venir en aide à un proche en situation de handicap sont généralement les parents, parfois soutenus par un ou plusieurs membres de l'entourage : frère, sœur notamment. Ainsi, ils constituent des interlocuteurs réguliers et privilégiés des professionnels contribuant à l'accompagnement des personnes. Cet engagement peut être lourd au quotidien et nécessite d'être mieux soutenu pour leur permettre un rôle ressource auprès de leurs proches et endiguer un risque d'épuisement voir de situations de maltraitance. Comment l 'AAPEAI, association du mouvement parental, se mobilise en qualité de fonction ressource ?

Objectifs :
- Rompre l'isolement des aidants.
- Faciliter l'accès aux droits sociaux, soutenir les démarches administratives des aidants.
- Soutenir le droit au répit des aidants.
- Prévenir les situations d'usure chez les parents et proches aidants.
- Mieux informer et former les aidants aux handicaps.

Actions :
Poursuivre les actions de sensibilisation à destination des aidants à l'appui de différents leviers :
- ***Réaliser une consultation régulière auprès des parents et proches aidants des différents dispositifs de l'AAPEAI afin d'apprécier leurs besoins et priorités à l'appui de la Commission d'Accompagnement.***
- ***Pérenniser le café des aidants associatif « La Parenthèse », à destination des parents et proches de personnes accompagnées par l'AAPEAI Alsace Bossue.***
- ***Renforcer le partenariat avec de nouveaux acteurs (CAF, CCAS, plateforme de répit, UDAF, Caisse de retraite, …).***

Développer les actions de formations communes entre les professionnels et proches aidants en comptant sur l'obtention d'une dotation financière spécifique aux actions de formations dédiées à l'accompagnement des aidants.

Un chemin pour 5 ans

Pour les professionnels

POUR UNE CULTURE COMMUNE ASSOCIATIVE

La culture « d'entreprise » associative comprend valeurs, postures et connaissances partagés par les salariés de l'AAPEAI. Elle s'inspire des valeurs de l'économie sociale et solidaire et se définit au travers d'une identité professionnelle empreinte de reconnaissance.

Constats :
L'engagement et la responsabilité des équipes sont effectifs et se traduisent par la qualité de l'offre de service.
La circulation de l'information est considérée comme meilleure.
Les nouveaux salariés ne bénéficient pas systématiquement d'un accueil dédié.

Objectifs :

- Pérenniser un environnement de travail positif.
- avoriser la formation et qualification des professionnels pour garantir la qualité d'accompagnement nécessaire.
- Permettre aux salariés d'être acteur, de faire valoir leur pouvoir d'agir et de les associer aux projets de l'AAPEAI dans un esprit partenarial.
- Promouvoir l'appartenance au mouvement parental.

Actions :
Amplifier la communication associative et la fédération des salariés autour d'actions porteuses de sens et valeurs.
Systématiser la démarche « d'accueil » d'un nouveau salarié.
Mener un travail explicatif autour du rôle des différentes instances de l'AAPEAI.
Penser de nouvelles formes de reconnaissance du travail.
Permettre à chaque salarié d'accéder à un dispositif d'information et d'écoute via le service Ressources Humaines de l'AAPEAI.

AVANCER PROFESSIONNELLEMENT

Le parcours professionnel d'un salarié associe projet de carrière et progression personnelle. Il s'inscrit dans les missions confiées en accord avec les valeurs et besoins de l'association.

Constats :
L'association doit être en capacité de se doter des compétences indispensables à la réalisation de ses missions et de l'accompagnement de son public.

L'AAPEAI se veut attractive.

Objectifs :

- Il s'agit d'attirer des talents, les fidéliser en leur permettant de réaliser un parcours professionnel dans des métiers porteurs de sens et de contribuer au développement de l'association et sa promotion sur le territoire.
- Ainsi soutenus et motivés dans leurs missions, les professionnels peuvent être en capacité de s'inscrire dans la durée et dans une dynamique « projet » souhaitée par l'AAPEAI.

Actions :
Pérenniser une politique de Qualité de vie au travail : *mise en place d'un plan d'actions d'amélioration de la QVT et de prévention des RPS en collaboration avec les instances représentatives du personnel.*
Promouvoir la formation qualifiante et non qualifiante
Favoriser la mobilité interne
Favoriser les échanges inter-professionnels : *GETP, GIA4…*
Motiver les professionnels sur la base de relations respectueuses et bienveillantes

NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE & ENVIRONNEMENTALE (RSE)

La démarche RSE s'inscrit dans les valeurs de l'association et inclue dans ses actions les préoccupations sociales, environnementales et économiques. Elle entend ainsi contribuer aux enjeux du développement durable.

Constats :
A ce jour, peu d'actions sont formalisées dans ce domaine au sein de l'AAPEAI.

Objectifs :

- S'inscrire dans une démarche responsable et citoyenne à l'appui de l'optimisation de nos ressources er moyens.
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs pour une prise en compte de la RSE dans les pratiques quotidiennes et d'en faire une préoccupation collective.

Actions :
Décliner, en partenariat avec le CSE, un plan d'actions à partir de la règlementation et d'un état des lieux.
Asseoir la légitimité du Comité qualité de l'AAPEAI afin d'exercer une veille, de faire des préconisations et d'évaluer les actions menées.
Systématiser le recyclage des déchets : *tri, bio-déchets…*
Reconsidérer la politique de gestion de la flotte automobile en vue d'un passage à l'hybride ou l'électrique.
Renforcer la gestion électronique des documents (GED).
Adopter une gestion raisonnée des denrées alimentaires pour lutter contre le gaspillage.

Un chemin pour 5 ans

Pour l'Association

ENCOURAGER LA MOBILISATION

La mobilisation associative, au travers de ses actions, crée le lien indispensable et la proximité nécessaire entre l'association, les familles, les personnes accueillies, les professionnels, partenaires et élus.

Constats :
Les familles perçoivent l'association d'abord au travers de l'établissement dans lequel leur proche est accueillis.

Le niveau d 'engagement des familles et des bénévoles dans l'action de l'AAPEAI est déterminant pour le fonctionnement et le devenir de l'association.

Objectifs :

- Poursuivre au sein de l'UNAPEI, la défense, du point de vue matériel et moral, des intérêts généraux des personnes porteuses d'un ou plusieurs Troubles du Développement intellectuel et/ou de Troubles du Spectre Autistique et, de leurs proches, en vue de favoriser leur plein épanouissement et leur insertion sociale et/ou professionnelle
- Défendre les intérêts moraux, matériels et financiers des personnes en situation de handicap auprès des élus, des pouvoirs publics, des organismes de tutelles....
- Dynamiser l'action associative auprès des familles et proches des personnes accompagnées.
- Développer des actions associatives d'information, de sensibilisation à destination des familles et proches aidants.
- Mobiliser davantage les familles lors de manifestations associatives.

Actions :
Prendre soin d'accueillir les nouvelles familles au titre de l'association.
Etablir un « panier de services » accessibles aux adhérents.
Renforcer notre communication en interne / en externe.
Mettre en place un administrateur référent par dispositif.

LA GOUVERNANCE

Nous entendons par « gouvernance » la manière de concevoir l'organisation de l'association. Elle désigne les principes et modalités d'animation et de fonctionnement de l'AAPEAI afin d'assurer :

- *La congruence entre valeurs et actions*
- *La lisibilité et réalisation du projet associatif*
- *La participation de toutes et tous*

Constats :
L'AAPEAI créée il y a 50 ans est animée en partie par des membres administrateurs de première heure.

La qualité d'organisme gestionnaire de l'AAPEAI implique des représentations multiples et demande des connaissances techniques de plus en plus importantes.

Objectifs :

- Assurer la relève, s'appuyer et développer les compétences des administrateurs.
- Organiser le passage de relais.
- Inscrire le partenariat associatif dans une dimension qui défend le mouvement parental.

Actions :
Mener des campagnes régulières auprès de personnes susceptibles de prendre une fonction active au sein de l'association.
Dédier un « parrain/ une marraine » à chaque nouvel administrateur au titre de la pair-aidance.
Préciser les modalités d'accueil d'un nouvel administrateur.
Développer des temps de travail et de formation communs aux administrateurs de l'AAPEAI et du GIA4.

FAIRE CONNAITRE SA FONCTION RESSOURCE

Venant de fêter ses 50 ans d'existence, l'AAPEAI au travers de ses membres et bénévoles engagés poursuit des objectifs complémentaires au profit des personnes en situation de handicap sur le territoire.

Cette implication mobilise des énergies humaines et compétences au service de valeurs, d'une éthique militante, d'une ambition respectueuse de la singularité, de la dignité et de la citoyenneté des personnes…

Depuis plusieurs années, elle est engagée dans une gouvernance active avec des conséquences visibles sur le développement et l'innovation qui font d'elle un acteur « ressource ».

Au travers de sa fonction « ressource » l'AAPEAI vise à partager son expertise disponible sur son territoire pour limiter les ruptures et réponses inadéquates dans les parcours des personnes en situation de handicap. Elle vise à accroître la montée en compétence des professionnels des dispositifs de droit commun à l'instar des périscolaires, centres-socio-culturel… Elle contribue également à favoriser l'inclusion grâce à des actions d'animation, de travail en réseau et d'appui à l'évaluation ou à l'élaboration de projet individualisé dans des situations complexes. Enfin, elle représente un soutien pour l'entourage et des proches aidants.

Constats :
La fonction ressource de l'AAPEAI est trop peu connue des acteurs et habitants du territoire.

Objectifs :
- Renforcer la fonction « ressource » de l'AAPEAI et inscrire son intervention au cœur d'une dynamique partenariale locale à l'appui d'une stratégie de communication.

Actions :
Développer une stratégie de communication *afin de garantir une meilleure visibilité de l'offre médico-sociale de l'AAPEAI.*
Pérenniser le café des aidants *« Parenthèse » à destination des familles et proches dont le parent est accompagné par l'un des dispositifs de l'association.*
Créer un dispositif « ressource » *ayant une fonction d'appui à l'accueil, l'orientation, la documentation et le conseil pour toutes personnes concernées ou intéressées par le TDI, le TSA, professionnels ou non.*

CAP SUR L'AVENIR,

Ce projet associatif pour les années 2024-2028, nous apportent des perspectives et engagements concrets.

Il nous apporte, également, force et imagination pour appréhender les bouleversements qui ne manqueront pas de s'annoncer sur le bord du chemin.

Dans un monde empreint d'incertitudes et de doutes, notre véritable capital, c'est l'humain. Ce dernier prend forme quotidiennement dans les synergies entre des personnes accompagnées, leurs proches, des bénévoles, des professionnels et élus, pour bâtir et expérimenter un mieux vivre ensemble au titre d'une Société inclusive et solidaire.

Bien des caps ont été atteints mais demeurent d'autres défis. L'AAPEAI se veut être source d'innovation et de créativité, révélatrice de talents.

POUR FAIRE VIVRE LE PROJET ASSOCIATIF

LE METTRE EN ŒUVRE :

- S'appuyer sur le Comité qualité
- Etablir un plan d'actions précisant pilotes et échéances
- Décliner les actions de manière transverse aux dispositifs de l'AAPEAI
- Formaliser le projet associatif en Facile A lire et Comprendre (FALC)

ASSURER SUIVI ET ÉVALUATION DES OBJECTIFS VISÉS :

- Garantir l'association de tous les acteurs
- Vérifier annuellement la déclinaison des actions menées/ programmées
- Mesure la mise en œuvre, identifier les écarts et marges d'intervention
- Enrichir de nouvelles pistes d'action
- S'appuyer sur la démarche d'amélioration continue et d'évaluation des ESMS

COMMUNIQUER

- Présenter annuellement les résultats en Assemblée Générale
- Publier l'avancée du dépliement du projet associatif de manière illustrée
- Tracer les actions réalisées dans les rapports d'activités annuel

Les structures de l'AAPEAI Alsace Bossue

Habitat & santé

expérimenter HABITER innover ACCOMPAGNER
PARTICIPER décider CO-CONSTRUIRE

Foyer d'hebergement pour travailleurs
Situé au cœur de Diemeringen, notre foyer d'hébergement peut accueillir 10 adultes en situation de handicap. Ils sont accompagnés au quotidien par des éducateurs dans leur lieu de vie.

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
Ce service mobile propose un accompagnement personnalisé pour des adultes en situation de handicap et vise à faciliter la vie quotidienne et les démarches tout en créant du lien social.

Enfance & inclusion

accueillir ORIENTER inclure FORMER
PRÉVENIR soutenir ÉVEILLER accompagner

L'institut médico éducatif « Eau vive »
L'Institut Médico-Educatif (IME) "Eau vive" accueille 42 enfants et jeunes majeurs âgés de 6 à 20 ans, porteurs d'un trouble du développement intellectuel et/ou d'un trouble du spectre de l'autisme.

Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile Ce Le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) accompagne des enfants et jeunes majeurs âgés de 0 à 20 ans, porteurs d'un trouble du développement intellectuel et/ou d'un trouble du spectre de l'autisme dans tous leurs lieux de vie.

développer ses compétences SOUTENIR être citoyen
ÉMANCIPER apprendre POLYVALENCE accompagner ÊTRE RECONNU

Entreprise adaptée
L'entreprise adaptée permet à ses salariés d'exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi et prennent confiance.

Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail
Notre établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT) (couramment encore appelé « centre d'aide par le travail » ou CAT) est un établissement médico-social. Il offre aux personnes accueillies des activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social.

Adresses

ESAT « Alsace Bossue »
2, Rue du Tiergarten
BP 90016
67430 DIEMERINGEN CEDEX
Tel : 03.88.00.08.55
Fax : 03.88.00.04.89
Email : secretariat.esat-ea@aapeai.fr

ENTREPRISE ADAPTEE
2, Rue du Tiergarten
BP 90016
67430 DIEMERINGEN CEDEX
Tel : 03.88.00.08.55
Fax : 03.88.00.04.89
Email : secretariat.esat-ea@aapeai.fr

S.A.V.S.
12, Rue des remparts
BP 90016
67430 DIEMERINGEN CEDEX
Tel : 03.88.00.08.55
Fax : 03.88.00.04.89
Email : secretariat.esat-ea@aapeai.fr

FOYER D'HEBERGEMENT
93, Grand'Rue
67430 DIEMERINGEN
Tel : 03.88.00.01.08
Fax : 03.88.00.04.89
Email : foyer.hebergement@aapeai.fr

FOYER HEB. Siège administratif
2, Rue du Tiergarten
BP 90016
67430 DIEMERINGEN CEDEX
Tel : 03.88.00.08.55
Fax : 03.88.00.04.89
Email : secretariat.esat-ea@aapeai.fr

IME « EAU VIVE »
10, Quai de l'Eichel
BP 90016
67430 DIEMERINGEN CEDEX
Tel : 03.88.00.41.49
Fax : 03.88.00.46.24
Email: ime.diemeringen@aapeai.fr